

**DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE TIRET DANS
L'ACTE DE NAISSANCE**
(enfants mineurs)

Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance compétent (1) : _____

Identité du ou des demandeurs :

PERE

NOM de famille : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

MERE

NOM de famille : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Par la présente, le ou les soussignés demandent à ce que les actes de naissance des enfants visés ci-dessous soient rectifiés en ce sens que le « double tiret » séparant les vocables formant leur nom soit remplacé par un simple espace.

Je/nous déclare/déclarons sur l'honneur que nous effectuons cette démarche pour l'ensemble de nos enfants mineurs. A cet effet, la photocopie complète du livret de famille est jointe à la présente demande et une demande similaire est également adressée au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de _____ pour les autres enfants.

Premier enfant : Acte de naissance dressé le : _____ à _____

Nom actuel de l'enfant : _____ -- _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____ Pays : _____

Deuxième enfant : Acte de naissance dressé le : _____ à _____

Nom actuel de l'enfant : _____ -- _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____ Pays : _____

Troisième enfant : Acte de naissance dressé le : _____ à _____

Nom actuel de l'enfant : _____ -- _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____ Pays : _____

Date :

Signature(s)

(1) Le Tribunal compétent est celui du lieu où a été établi l'acte de naissance des enfants concernés, et non le lieu de résidence du parent demandeur. Ainsi, lorsque les enfants sont nés dans le ressort de Tribunaux de Grande Instance différents, une demande par parquet compétent doit être effectuée.

Le demandeur doit joindre : photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille, copies intégrales des actes de naissances des enfants concernés par la demande.